



**Rapport Annuel – BSO EURO SANTE**  
Exercice du 20 mai 2022 au 30 décembre 2022

**BSO EURO SANTE**

FR00140089F3 PART I  
FR00140089H9 PART P

NATURE	FIA
TYPE	FCP
SOCIETE DE GESTION	SAINT OLIVE GESTION
DELEGATION DE GESTION	NEANT
COMMISSAIRE AUX COMPTES	AURYS ENTREPRENEURS SAS

VALEUR LIQUIDATIVE AU 30/12/2022 PART I	955,21€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 30/12/2022 PART I	8 130
VALEUR LIQUIDATIVE AU 30/12/2022 PART P	951,74€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 30/12/2022 PART P	1 364

### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BSO EURO SANTE (Part I)

Code ISIN : FR00140089F3

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance des marchés d'actions des pays de l'Union européenne sur la durée de placement recommandée de cinq ans, en profitant du dynamisme des actions du secteur de la santé, d'après l'analyse de la société de gestion.

A titre indicatif, l'indice DJ Euro Stoxx 600 Health Care (SXDR), calculé dividendes nets réinvestis, peut être utilisé a posteriori pour apprécier la performance du FCP. La gestion du FIA n'étant pas indicielle, aucune contrainte n'est appliquée sur la gestion. La performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de l'indice composite ci-dessus.

La classification du FCP est « Actions des pays de l'Union européenne ».

Le FCP adopte un style de gestion active. Le gestionnaire investit sur des entreprises jugées innovantes dans les secteurs des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies. Dans le domaine des technologies médicales, le gestionnaire diversifie ses investissements notamment sur l'imagerie, la télémédecine, les interventions minimalement invasives, les biomarqueurs, les nanotechnologies, les implants ou la robotique. La zone géographique du FCP est essentiellement les pays de l'Union européenne.

Le gérant du fonds s'assure que le portefeuille respecte à tout moment les expositions suivantes :

- 80% à 100% de l'actif net du fonds aux marchés des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou un État de l'Espace Économique Européen (EEE) ;
- 60% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne.
- 0% à 20% de l'actif net du fonds en actions de petites et moyennes capitalisations sans toutefois investir dans des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros ;
- 0% à 10% de l'actif net du fonds en OPCVM/FIA.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments dérivés.

Le fonds pouvant être investi en actions de sociétés internationales de pays membres de l'OCDE, le risque de baisse des devises de ces pays contre l'euro est une composante essentielle du risque que le souscripteur doit prendre en considération. Ce risque de change peut porter sur 10% de l'actif net du fonds. Les devises de l'Union européenne et de la zone euro autres que l'euro ne sont pas prises en compte dans le calcul du risque de change.

Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut baisser plus rapidement et plus fortement. Les petites capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Les moyennes capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros.

Le fonds ayant opté pour la capitalisation des revenus, le résultat net et ses plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La souscription initiale minimum est de 100 parts. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

à risque plus faible, à risque plus élevé,

← →

Rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Le niveau de risque du FIA reflète principalement le risque lié à son exposition aux marchés actions. La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.

Le FIA n'est pas garanti en capital.

#### Les risques importants du FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité lié à l'exposition aux marchés des petites et moyennes capitalisations.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	0,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	0,00%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPC sur une année		
Frais courants	1,70%	Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais maximum, tel que précisé dans le Prospectus. Le pourcentage indiqué est une prévision sur les frais de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance le cas échéant et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de ce FIA, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

## PERFORMANCES PASSÉES

**Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète, soit à partir de fin 2022.**

Le FIA a été créé le 20/05/2022.

L'indicateur de référence est présenté dividendes réinvestis.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

## INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire du FIA : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail [lyon@bsosoc.com](mailto:lyon@bsosoc.com) ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

### Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès de son conseiller fiscal ou du commercialisateur.

### Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

### Politique de rémunération :

La Politique de rémunération est disponible sur simple demande écrite par mail [lyon@bsosoc.com](mailto:lyon@bsosoc.com) ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

**Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/05/2022.**

### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BSO EURO SANTE (Part P)

Code ISIN : FR00140089H9

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance des marchés d'actions des pays de l'Union européenne sur la durée de placement recommandée de cinq ans, en profitant du dynamisme des actions du secteur de la santé, d'après l'analyse de la société de gestion.

A titre indicatif, l'indice DJ Euro Stoxx 600 Health Care (SXDPA), calculé dividendes nets réinvestis, peut être utilisé a posteriori pour apprécier la performance du FCP. La gestion du FIA n'étant pas indicielle, aucune contrainte n'est appliquée sur la gestion. La performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de l'indice composite ci-dessus.

La classification du FCP est « Actions des pays de l'Union européenne ».

Le FCP adopte un style de gestion active. Le gestionnaire investit sur des entreprises jugées innovantes dans les secteurs des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies. Dans le domaine des technologies médicales, le gestionnaire diversifie ses investissements notamment sur l'imagerie, la télémédecine, les interventions minimalement invasives, les biomarqueurs, les nanotechnologies, les implants ou la robotique. La zone géographique du FCP est essentiellement les pays de l'Union européenne.

La gérance du fonds s'assure que le portefeuille respecte à tout moment les expositions suivantes :

- 80% à 100% de l'actif net du fonds aux marchés des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou un État de l'Espace Économique Européen (EEE) ;
- 60% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne.
- 0% à 20% de l'actif net du fonds en actions de petites et moyennes capitalisations sans toutefois investir dans des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros ;
- 0% à 10% de l'actif net du fonds en OPCVM/FIA.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments dérivés.

Le fonds pouvant être investi en actions de sociétés internationales de pays membres de l'OCDE, le risque de baisse des devises de ces pays contre l'euro est une composante essentielle du risque que le souscripteur doit prendre en considération. Ce risque de change peut porter sur 10% de l'actif net du fonds. Les devises de l'Union européenne et de la zone euro autres que l'euro ne sont pas prises en compte dans le calcul du risque de change.

Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut baisser plus rapidement et plus fortement. Les petites capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Les moyennes capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros.

Le fonds ayant opté pour la capitalisation des revenus, le résultat net et ses plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La souscription initiale minimum est de 1 part. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

à risque plus faible, ← → à risque plus élevé,  
Rendement potentiellement plus faible    rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Le niveau de risque du FIA reflète principalement le risque lié à son exposition aux marchés actions. La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.

Le FIA n'est pas garanti en capital.

#### Les risques importants du FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité lié à l'exposition aux marchés des petites et moyennes capitalisations.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	4,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	4,00%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPC sur une année		
Frais courants	2,50%	Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais maximum, tel que précisé dans le Prospectus. Le pourcentage indiqué est une prévision sur les frais de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance le cas échéant et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de ce FIA, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

## PERFORMANCES PASSÉES

**Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète, soit à partir de fin 2022.**

Le FIA a été créé le 20/05/2022.

L'indicateur de référence est présenté dividendes réinvestis.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

## INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire du FIA : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail [lyon@bsosoc.com](mailto:lyon@bsosoc.com) ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

### Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès de son conseiller fiscal ou du commercialisateur.

### Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

### Politique de rémunération :

La Politique de rémunération est disponible sur simple demande écrite par mail [lyon@bsosoc.com](mailto:lyon@bsosoc.com) ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

**Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/05/2022.**

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DE MARCHÉ**

Après une année 2021 exceptionnelle, le premier semestre 2022 semble avoir acté un retour à une réalité nettement moins favorable et un changement complet de paradigme.

L'année a démarré avec une forte correction des marchés liée à la fois au variant, à la remontée des taux d'intérêt et à un regain d'instabilité politique.

La flambée galopante de nouveaux cas de COVID a en effet entraîné de nouveaux confinements partiels, notamment en Chine, et une remontée de l'aversion au risque dès janvier, tandis que les taux d'intérêt longs se tendaient de 30 à 40 points de base selon les pays sur les emprunts d'Etat à 10 ans, en raison de la persistance des tensions sur les matières premières et donc sur les chiffres d'inflation (tendance annualisée autour de 7% aux Etats-Unis et 5% en Europe). Les banques centrales occidentales ont en outre confirmé l'entrée prochaine dans un cycle de resserrement monétaire, ce qui a accentué les anticipations des marchés, notamment de la Réserve Fédérale pour 125 points de base de remontée des taux directeurs cette année.

Les indices actions ont connu une correction d'une violence inégalée depuis plusieurs mois, notamment sur les secteurs de croissance à multiples élevés particulièrement sensibles aux variations de taux d'intérêt. Le Nasdaq, en baisse de l'ordre de 15% le 27 janvier, termine le mois à -9%, le S&P 500 après s'être replié de 10% termine le mois à -5.3%. Les indices européens, moins pondérés en technologie, s'inscrivent en baisse de 2.6% pour le DAX et 2.15% pour le CAC 40 en janvier.

Les obligations ont également souffert, bien que le "high yield" résiste mieux grâce à son portage et à la poursuite de la baisse des taux de défaut.

En février, l'entrée de la Russie en Ukraine a été un nouveau facteur de déstabilisation globale : bien que les sanctions mises en œuvre contre l'appareil économique et financier russe rendent sa situation difficilement tenable, l'hypothèse d'un conflit court a été peu à peu écartée. Les marchés ont donc pris en compte un ralentissement significatif de la croissance globale cette année (de l'ordre de 2% plutôt que de 4%) avec une inflation durablement élevée (7 à 8% au rythme actuel) du fait des tensions sur les matières premières et donc une remontée des taux d'intérêt.

Après avoir accentué leur tendance baissière début mars, les marchés ont commencé à envisager une solution du conflit russo-ukrainien et donc à remonter pour retrouver sensiblement les niveaux de fin février pour la plupart des indices européens (CAC -6.89% DAX -9.25% STOXX 600 -6.55% à fin mars depuis le début de l'année) et des niveaux nettement supérieurs pour les indices américains (S&P 500 -4.95% et Nasdaq -9.1% à fin mars). Les taux d'intérêt longs ont cependant continué à se tendre, dépassant 2.4% sur le 10 ans américain et 1% sur le 10 ans français malgré une détente des prix de l'énergie. La courbe des taux américains a même commencé à s'inverser avec le 2 ans également au-dessus de 2.4% suite à la remontée d'1/4 de point des taux de la Réserve Fédérale et l'anticipation de leur remontée à 2.75% d'ici à la fin de 2023. Le marché du travail américain reste en effet très tendu et les indices ISM et PMI toujours très soutenus (de l'ordre de 53 à 58 selon les cas).

Les marchés sont repartis à la baisse en avril sous l'effet de plusieurs facteurs. Tout d'abord le conflit ukrainien a continué à s'enliser avec malheureusement de nombreuses victimes et de nouvelles salves de sanctions et de représailles économiques qui ont maintenu l'inflation à des niveaux records (plus de 10% dans certains pays). Les banques centrales ont donc réaffirmé leur volonté de juguler cette tendance par des hausses de taux plus rapides que prévu et les taux des emprunts d'Etat à 10 ans ont atteint 3% aux Etats-Unis et 1.4% en France notamment. Par ailleurs, la Chine a continué à mettre en place des mesures de confinement de plus en plus importantes, ce qui a contribué également à maintenir des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement. Les perspectives d'un ralentissement économique mondial se précisent donc, ce qui le FMI a entériné en révisant à la baisse ses prévisions de croissance. La tendance s'est également inversée pour les prévisions de résultats de sociétés qui sont régulièrement abaissées par les analystes.

Le mois de mai s'est terminé comme il l'avait commencé, avec des marchés pris entre la crainte de ralentissement économique et la hausse de l'inflation. Les statistiques macro-économiques sont toujours plus médiocres tant aux Etats-Unis, qu'en Chine ou en Europe, bien que certains secteurs soient redevenus florissants: énergie, matières premières, hôtellerie, transports aériens....Parallèlement les tensions sur le marché de l'emploi et les goulots d'étranglement des chaînes logistiques maintiennent les indices de prix à la hausse, ce qui permet à de nombreuses entreprises de défendre leurs marges mais continue à faire monter les taux d'intérêt. Le discours des banques centrales n'apporte aucun répit pour le moment, tandis que les craintes de révisions à la baisse des perspectives de bénéfices progressent.

Le premier semestre s'est achevé avec des marchés encore sous pression et des taux d'intérêt sur les emprunts d'Etat à 10 ans qui ont avoisiné début juin 3.5% aux Etats-Unis et 2.4% en France, tandis que les spreads sur le high yield crossover 5 ans approchait les 600 points de base, du jamais vu depuis plusieurs années. Ceci a entraîné une baisse des indices actions européens de 15 à 20% sur le semestre et phénomène inédit depuis longtemps, de 12 à 15% des indices obligataires. Les valeurs qui avaient le plus bénéficié de l'accélération de la hausse en fin d'année dernière, comme celles de la technologie, ont été les plus touchées, ce qui a accentué la baisse sur les marchés américains (S&P 500 -20.58% et Nasdaq -29.51%). Il a donc été difficile de trouver une protection à cette tendance, en dehors des secteurs de l'énergie, de la consommation courante, de la défense et de certaines sociétés pharmaceutiques.

Après un des pires semestres connus historiquement par les marchés, le mois de juillet a vu se profiler un retournement significatif et s'est terminé dans une quasi-euphorie. Alors que les statistiques macro-économiques confirmaient un net ralentissement de la croissance, et même techniquement une récession aux Etats-Unis (2 trimestres négatifs), et que l'inflation touchait de nouveaux records (9% aux Etats-Unis), les marchés ont pris très positivement les resserrements monétaires opérés par les banques centrales. Ainsi la remontée de 50 points de base des taux de la BCE puis la deuxième remontée de 75 points de base de la Réserve Fédérale ont entraîné une accentuation de la baisse des taux des emprunts d'Etat enclenchée mi-juin. Parallèlement, les marchés actions, au plus bas de l'année en début de mois, sont remontés de façon inespérée (plus de 7% pour le S&P 500 et près de 9% pour le CAC 40 par exemple). La publication de chiffres généralement excellents et souvent supérieurs aux prévisions par les sociétés pour le premier semestre a certainement été un facteur important également. Le crédit en a bénéficié aussi avec une détente de plus de 100 points de base du spread crossover entre le plus haut du 14 juillet et la fin du mois.

Le rebond estival a fait long feu malgré la poursuite de très bonnes publications des entreprises pour le 1er semestre.

En effet, les inquiétudes ont repris le dessus à la fin du mois d'août avec des chiffres d'inflation battant partout de nouveaux records, la fermeture du gazoduc Nordstream 1 faisant monter le prix du gaz et par ricochet celui de l'électricité à des niveaux stratosphériques, ce qui a fait de nouveau flancher les marchés obligataires et actions. Le taux de l'emprunt d'Etat à 10 ans américain est remonté de 60 points de base sur le mois, celui de l'Etat français 80 points de base sur la période, et le « spread ITRAXX crossover près de 140 points de base sur la deuxième quinzaine d'août. Les indices actions terminent le mois en recul de 4 à 5%.

Septembre a été un nouveau mois de correction avec des chiffres d'inflation toujours records, un marché de l'emploi aux Etats-Unis toujours très tendu, la poursuite de l'escalade en Ukraine et des banques centrales plus fermes que jamais sur leurs postures restrictives, laissant attendre une à deux nouvelles hausses des taux directeurs après celles de septembre d'ici au printemps 2023.

Les marchés actions ont donc pour la plupart testé des niveaux un peu inférieurs aux points bas de juin-juillet et atteint des baisses supérieures à 20% pour de nombreux indices depuis le début de l'année. Parallèlement, les taux des emprunts d'Etat à 10 ans américains ont touché 4% et les français ont approché de 3% tandis que les « spreads » de crédit (ITRAXX Crossover) ont de nouveau atteint 700 points de base, niveau qu'ils avaient dépassé fugacement en 2020 et plus durablement en 2011-2012. Ceci représente une baisse de l'ordre de 15% des indices « high yield » comme de l'« investment grade ». Cela se justifierait par une remontée à 8 ou 10% des taux de défaut, alors que la tendance est attendue plutôt vers 3 à 4%.

Les marchés ont connu un rebond sensible en octobre avec la hausse des taux de la BCE qui a semblé rassurer les investisseurs obligataires, tout comme les résultats trimestriels qui sont restés en Europe de relativement bonne facture. Bien que les chiffres d'inflation soient sur des niveaux records, la stabilisation du prix des matières premières et la hausse moins forte qu'anticipé des salaires alors que la croissance semble toujours sur le point de ralentir, a permis aux taux d'intérêt à 10 ans de ne pas dépasser significativement le niveau de 4% aux Etats-Unis et de rester au-dessous de 3% en France. Les principaux indices actions sont remontés de l'ordre de 10% sur le mois et les « spreads » de crédit se sont détendus de 90 points de base sur l'ITRAXX Crossover.

Le rebond des marchés s'est poursuivi en novembre à la faveur de chiffres d'inflation dénotant un léger reflux tant aux Etats-Unis qu'en Europe. En effet les prix du pétrole ont retrouvé leur niveau de début d'année et ceux du gaz, de l'électricité et des métaux ont significativement baissé également, tout en restant sur des niveaux supérieurs à ceux de l'an dernier. Il n'en a pas fallu plus pour que les discours des banques centrales soient un peu moins « hawkish » et que les taux d'intérêt des emprunts d'Etat à 10 ans se détendent de plus de 50 points de base sur le mois, soit plus de 70 points de base par rapport au point haut.

Ceci s'est accompagné de publications toujours relativement bonnes des sociétés cotées en matière d'activité et de rentabilité, tandis que les statistiques macro-économiques s'affaiblissaient moins fortement que prévu, à l'exception de la Chine toujours freinée par sa politique zéro covid. Les marchés actions ont donc continué sur leur lancée, ce qui permet aux principaux indices d'inscrire un rebond de l'ordre de 15% sur deux mois, tandis que les « spreads » de crédit se détendaient de plus de 200 points de base par rapport au point haut. La bonne qualité des bilans issue de la période de covid dans une majorité de cas en est le facteur explicatif majeur.

Le mois de décembre a été surtout marqué par les réunions des banques centrales, qui n'ont pas apporté de surprise particulière avec une hausse de 50 points de base tant de la Réserve Fédérale que de la Banque Centrale Européenne. C'est la Banque du Japon qui a déjoué les attentes en laissant remonter le taux des obligations à 10 ans à 0.5%, ce qui constitue le premier resserrement monétaire depuis 10 ans.

Par ailleurs, le discours toujours particulièrement rigoureux de Christine Lagarde a pris un peu à contrepied les marchés dans une fin d'année marquée par une forte baisse de la liquidité, ce qui a entraîné une hausse des taux longs européens encore plus accentuée que celle des taux américains (près de 90 points de base pour le 10 ans français et de 50 points de base pour le 10 ans américain).

Du côté des entreprises, les "spreads" se sont tendus de 60 points de base sur une semaine avant de revenir sur leur point initial, ce qui ne semble pas très significatif.

Les marchés actions européens ont corrigé de 3 à 4 %, soit moins que les marchés américains toujours pénalisés par le poids de la technologie.

Les indices terminent donc l'année sur des baisses nettement moindres qu'à la fin du premier semestre ou du troisième trimestre : CAC 40 -9.5% ; Eurostoxx 50 -11.75% ; S&P 500 -19.5% en dollar (qui monte de 5.85% par rapport à l'Euro sur l'année).

L'année s'achève avec de grandes incertitudes sur 2023, tant sur le plan géopolitique qu'économique (ampleur de la récession et de la baisse de l'inflation), mais les valorisations l'ont dorénavant intégré en majeure partie.

De nouvelles corrections sur les marchés actions pourraient donc se produire, mais nous pensons qu'elles seront d'une ampleur inférieure à ce que nous avons connu cette année et ne devraient pas entraîner une rechute durable des marchés. En effet, les tensions sur les taux d'intérêt seront nettement moindres et les marchés obligataires pourraient bénéficier d'un rééquilibrage en leur faveur du fait de rendements devenus très attractifs, tout en procurant un plancher à la baisse des actions. Ceci est cependant moins vrai pour le marché actions américain dont la valorisation reste relativement élevée.

En outre, de nombreuses valeurs dans certains secteurs resteront soit favorisées par l'environnement actuel (énergie, utilities, matériaux de construction), soit encore sur la lancée de la reprise post covid (transports, hôtellerie), soit défensives (santé, consommation courante), soit favorisées par leur positionnement unique et leur « pricing power » (luxe, chimie spécialisée, gaz industriels). Ces secteurs restent parmi ceux que nous privilégions.

**POLITIQUE DE GESTION**

Le fonds BSO EURO SANTE termine son premier exercice en baisse de -4,48%, surperformant légèrement son indice de référence.

Le fonds est maintenant totalement investi, avec 93,30% d'actions, dont, pour répondre à ses contraintes d'investissement, seulement trois valeurs hors univers : AstraZeneca, Novartis et Roche.

Au 30 décembre 2022, le portefeuille se répartit de la façon suivante :

- Pharma 28,60 %
- Medtech 47,81 %
- Biotech 16,90 %

De nombreux achats ont été réalisés sur le portefeuille au cours de ce second semestre, avec principalement des renforcements de lignes existantes. Seule une ligne de Brain Biotech a été créée.

L'allocation ne devrait que peu évoluer dans les mois qui viennent, alors que le secteur est aujourd'hui sur des niveaux de valorisations particulièrement raisonnables.

**PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

Les 5 principaux mouvements dans la composition du portefeuille sont les suivants :

Instrument financier	Acquisitions
UNION CHIM BELGE	445 828,52 €
EUROFINS SCIEN	423 828,50 €
MERCK KGA	413 319,44 €
SANOFI	402 235,32 €
SART STED BIOT	374 524,01 €

Instrument financier	Cessions
BIOT RESE INFO NETW	- 64 154,44 €
OSE IMMUNOTHERAPEUT	- 61 350,56 €
MORPHOSYS AG	- 21 954,20 €
INNATE PHARMA	- 15 546,40 €

Au total, la société de gestion a effectué les mouvements suivants :

- Acquisition : 8 772 741,74 €
- Cessions : - 163 005,60 €



Conformément au prospectus du FIA, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

**EFFET DE LEVIER**

La société de gestion évalue l'effet de levier du FIA lequel est exprimé sous la forme d'un ratio entre l'exposition de ce fonds et sa valeur nette d'inventaire.

L'exposition du FIA est calculée par la société de gestion selon les méthodes suivantes :

- La méthode brute qui correspond à la somme des valeurs absolues de toutes les positions intégrant la valeur convertie des instruments dérivés et en excluant notamment la valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
- La méthode de l'engagement qui correspond à la somme des valeurs absolues de toutes les positions, corrigée de la valeur convertie de instruments dérivés en considérant les positions de couverture ou d'exposition.

L'effet de levier par la méthode brute est de 93,31 %.

L'effet de levier par la méthode de l'engagement est de 100,00 %.

**MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le FIA n'a connu aucune modification au cours de l'année 2022.

**GESTION DES LIQUIDITES**

Au cours de la période, la société de gestion s'est assurée de la cohérence de la stratégie d'investissement du FIA avec sa liquidité en organisant régulièrement des stress-tests sur l'actif et le passif du fonds.

Les résultats de stress-tests sont liés aux conditions de marché passées et ne constituent pas une garantie face aux conditions de marché futures. A ce jour, aucun actif du fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de sa nature non liquide.

Pour évaluer le risque de liquidité de l'actif, la société de gestion utilise en conditions normales et stressées les scénarios suivants :

- Poids de l'actif net liquidable en 1 jour ou moins ;
- Poids de l'actif net liquidable en 7 jours au moins ;
- Poids de l'actif net liquidable en 30 jours au moins ;
- Poids de l'actif net liquidable en plus de 30 jours.

Au 30 décembre 2022, il a été obtenu les résultats suivants :

LIQUIDITE DE L'ACTIF DU FONDS					
Type de ratio	Identification du ratio	Information	Limite	Contrôle au 30/12/22	
Horizon de liquidité conditions "normales"	Poids de l'AN liquidable en 1 jour ou moins	Modalités d'évaluation mentionnées dans la procédure interne 3.4 relative au contrôle du risque de liquidité	Min 50%	94,9%	OK
	Poids de l'AN liquidable en 7 jours ou moins		Min 80%	100,0%	OK
	Poids de l'AN liquidable en 30 jours ou moins		Min 95%	100,0%	OK
	Poids de l'AN liquidable en plus de 30 jours		Max 5%	0,0%	OK
Horizon de liquidité conditions "exceptionnelles"	Poids de l'AN liquidable en 1 jour ou moins	Modalités d'évaluation mentionnées dans la procédure interne 3.4 relative au contrôle du risque de liquidité	Min 25%	89,5%	OK
	Poids de l'AN liquidable en 7 jours ou moins		Min 40%	99,0%	OK
	Poids de l'AN liquidable en 30 jours ou moins		Min 50%	100,0%	OK
	Poids de l'AN liquidable en plus de 30 jours		Max 10%	0,0%	OK

Pour évaluer le risque de liquidité du passif, la société de gestion utilise les scénarios de rachats globaux suivants :

- Nombre de jours pour honorer 10% de rachats ;
- Nombre de jours pour honorer 25% de rachats ;
- Nombre de jours pour honorer 50% de rachats.

Au 30 décembre 2022, il a été obtenu les résultats suivants :

ESTIMATION DU RISQUE DE LIQUIDITE ET ADOSSEMENT ACTIF/PASSIF					
Type de ratio	Identification du ratio	Information	Limite	Contrôle au 30/12/22	
Hypothèses de Rachats globaux	Nombre de jours pour honorer 10% de rachats	Liquidation des liquidités et des positions 80% des positions les plus liquides aux moins liquides.	Max 2 jours	0,10	OK
	Nombre de jours pour honorer 25% de rachats		Max 3 jours	0,10	OK
	Nombre de jours pour honorer 50% de rachats		Max 5 jours	0,10	OK

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément au règlement général de l'AMF, la société de gestion a établi une « Politique de vote ».

Les décisions concernant le FIA sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts. Le FIA étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.

Pour l'année 2022, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC que gère la société de gestion.

Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être transmis sur simple demande ou consulté au siège social de la société de gestion à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DE GESTION****AUDIT EXTERNES**

Au cours de l'exercice écoulé, les Commissaires aux comptes de la société de gestion et de l'OPC n'ont pas émis de « management letter » faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

**SYSTEMES OPERANTS**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant.

**CONTROLE DES OPERATIONS**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation de l'OPC.

**SUIVI DES RECLAMATIONS**

Au cours de l'exercice écoulé, la société de gestion n'a reçu aucune réclamation concernant l'OPC.

**RAPPORT DE CONFORMITE**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion met en œuvre un dispositif de conformité et de contrôle interne adapté à la taille et à la nature de ses activités et risques afin de garantir le respect des décisions et des procédures de la société de gestion.

Le plan de contrôle annuel intègre les contrôles suivants : contrôle de la documentation réglementaire des OPC, contrôle des ordres, contrôle des enregistrements téléphoniques, contrôle de la procédure de meilleure sélection des intermédiaires, contrôles des règles d'investissement, contrôle de la volatilité, contrôle de la performance, contrôle de la valorisation, contrôle du risque de liquidité à l'actif et au passif, contrôle des prestataires extérieurs (dépositaire, valorisateur, gestionnaire financier le cas échéant), contrôle des extournes, contrôle de l'exercice des droits de vote, contrôle des franchissements de seuil, contrôle des conflits d'intérêts, contrôle relatif à la LCB-FT, contrôle du respect du règlement déontologique par les salariés de la société de gestion, contrôle de la rémunération des salariés et de la gouvernance de la société de gestion.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été identifié aucune anomalie significative lors des contrôles.

**RAPPORT SUR LES RISQUES**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion établit et maintient opérationnelles des procédures de prévention et de gestion des risques.

Au cours de l'exercice écoulé, les modalités d'évaluation et de suivi des risques de l'OPC ont conduit à l'identification d'aucune anomalie significative relative à la valorisation de l'OPC et à son exposition aux risques suivants :

- Risque de marché ;
- Risque de crédit ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque de liquidité.

**RAPPORT DES FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, lorsque les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur simple demande adressée à la société de gestion.

**UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée est présenté en annexes des comptes annuels des OPC.

**AUTRES INFORMATIONS****PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion veille à servir au mieux les intérêts de ses clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles qui s'imposent à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toutes les mesures raisonnables permettant de sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.

Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- Compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres ;
- Qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, etc ;
- Qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées ;
- Coût minimal pour les petits ordres.

La liste des intermédiaires agréés est établie à l'échelle du groupe BANQUE SAINT OLIVE.

Toute latitude est laissée aux gestionnaires de portefeuille pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi ceux inscrits sur la liste interne des intermédiaires admis.

Chaque année, les intermédiaires avec lesquels la société de gestion a été en relation font l'objet d'une évaluation. Le contrôle interne de la société de gestion s'assure du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

**POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion prend toutes les mesures raisonnables pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant entre la société et ses clients, entre plusieurs clients, entre les OPC et ses clients.

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts des clients, la société de gestion a établi une Politique de gestion des conflits d'intérêts qui permet d'assurer :

- L'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients ;
- La définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Les procédures mises en place permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement aux situations suivantes :

- La sélection des intermédiaires financiers ;
- La relation avec les partenaires commerciaux ;
- La séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE ;
- La séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts ;
- La circulation des informations confidentielles ou privilégiées conformément au Règlement déontologique, aux procédures internes et à la réglementation en vigueur notamment dans le cadre de la prévention des abus de marchés ;
- Les transactions personnelles des collaborateurs de la société de gestion ;
- Les cadeaux et/ou avantages que les collaborateurs de la société de gestion seraient susceptibles de recevoir ;
- Plus généralement, les règles internes d'organisation de la société de gestion.

**POLITIQUE D'EVALUATION « ESG »**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion doit mettre à la disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »).

La société de gestion est convaincue que l'analyse financière des entreprises dans lesquelles elle souhaite investir doit être accompagnée d'une évaluation de critères extra-financiers.

Si les politiques d'investissement de la société de gestion ne prennent pas simultanément et automatiquement en compte les trois critères « ESG », la société de gestion veille à intégrer ces critères dans le cadre d'une évaluation semestrielle des entreprises composant le portefeuille des OPC dont la valorisation est supérieure ou égale à 80 millions d'euros.

**RISQUE DE DURABILITE**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion doit mettre à disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement du risque de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le FCP ne prend pas en compte, directement et simultanément, dans sa politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (dits critères « ESG »). Si la société de gestion a vocation à intégrer progressivement des critères extra-financiers dans sa politique d'investissement, elle n'a pas pour objectif de réduire le risque de durabilité. La société de gestion ne prend pas en compte de manière systématique les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion s'engage à établir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques en n'encourageant pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

La Politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts en prévenant les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La Politique de rémunération s'applique notamment aux mandataires sociaux, dirigeants effectifs et gestionnaires de portefeuilles et d'OPC.

La Politique de rémunération de l'ensemble des personnes identifiées relève du « Comité des rémunérations » du groupe constitué de BANQUE SAINT OLIVE et de ses filiales sociétés de gestion (SAINT OLIVE GESTION et SAINT OLIVE et Cie). A ce titre, le Comité s'assure de la conformité de la Politique de rémunération du personnel au regard de la réglementation en vigueur et tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de la société de gestion, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

La part variable est liée aux résultats de chacune des sociétés du groupe concernées, ainsi :

- Aucune rémunération fixe ou variable n'est liée à la réalisation d'objectifs de vente, de courtage, de performance, etc.
- Aucune rémunération fixe ou variable n'est prise en charge par les OPC gérés par la société de gestion.

Les rémunérations variables versées au sein de la société de gestion sont déterminées de façon discrétionnaire. Au-delà d'un certain seuil, les rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années.

Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Au titre de l'année 2022, les montants des rémunérations attribuées par la société de gestion à son personnel (4,5 personnes au 30 décembre 2022) se sont élevés à 795 326 euros pour la partie rémunération fixe et 430 000 euros pour la partie rémunération variable.

**RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Le présent rapport financier est établi sous la responsabilité de SAINT OLIVE GESTION. La société de gestion atteste qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du FCP. La société de gestion atteste également que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du FCP.

Louis SAINT OLIVE, gérant.

# **BSO EURO SANTÉ**

**COMPTES ANNUELS**  
**30/12/2022**

## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 457 606,84</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>8 457 606,84</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 312 931,84
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	144 675,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>615 628,31</b>
Liquidités	615 628,31
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 073 235,15</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	9 158 189,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-49 362,86
Résultat de l'exercice (a,b)	-44 729,93
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>9 064 096,92</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instrument financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>DETTES</b>	<b>9 138,23</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	9 138,23
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 073 235,15</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 329,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 329,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	2 876,02
Autres charges financières	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 876,02</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>6 453,82</b>
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	44 600,27
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-38 146,45</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-6 583,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-44 729,93</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 décembre 2022 a une durée exceptionnelle de 7 mois et 12 jours.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140089F3 - Part BSO EURO SANTE Part I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile, le FCP sera susceptible de ne pas informer les porteurs de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais. L'information des porteurs pourra, dans ce cas, être réalisée par tout moyen, notamment sur le site internet de la société de

gestion, dans la rubrique relative au FCP. Il est rappelé que cette information devra être publiée en préalable à sa prise d'effet.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème maximum (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	BSO EURO SANTÉ (Part I) : 1,20% BSO EURO SANTÉ (Part P) : 2,00%
Frais indirects maximum : Commission de souscription	Valeur liquidative x nombre de parts de l'OPC sous-jacent	0,15%
Commission de rachat	Valeur liquidative x nombre de parts de l'OPC ou de l'OPC sous-jacent	0,15%
Frais de gestion des OPC composant l'actif du FCP auxquels peuvent s'ajouter des commissions de surperformance	Valeur liquidative x nombre de parts	0,25%
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Total des frais maximum	Actif net	BSO EURO SANTE (Parts I) : 1,70% BSO EURO SANTE (Parts P) : 2,50%
Commission de surperformance	Néant	Néant

Les frais de transaction sont prélevés à chaque transaction conformément à la procédure décrite dans le prospectus.

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'AMF sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion et ne sont pas facturés au FCP.

Pour toute information complémentaire, le porteur pourra se reporter au rapport annuel du FCP.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
---------	-----------------------------	---

Parts BSO EURO SANTE Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts BSO EURO SANTE Part P	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	<b>30/12/2022</b>
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 258 213,31
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 840,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 456,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-52 613,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	0,00
Différences de change	-528 215,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	423 243,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	423 243,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-38 146,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 064 096,92</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00



### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 628,31	6,79
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	615 628,31	6,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	646 587,66	7,13	461 199,41	5,09	284 525,03	3,14	74 070,74	0,82
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	9 138,23
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>9 138,23</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-9 138,23</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part BSO EURO SANTE Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	8 130	7 927 332,50
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	8 130	7 927 332,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 130	
<b>Part BSO EURO SANTE Part P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 368	1 330 880,81
Parts rachetées durant l'exercice	-4	-3 840,64
Solde net des souscriptions/rachats	1 364	1 327 040,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 364	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part BSO EURO SANTE Part I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part BSO EURO SANTE Part P</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Parts BSO EURO SANTE Part I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	35 626,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts BSO EURO SANTE Part P</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 973,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,63
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-44 729,93
<b>Total</b>	<b>-44 729,93</b>

	30/12/2022
<b>Parts BSO EURO SANTE Part I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-34 177,56
<b>Total</b>	<b>-34 177,56</b>

	30/12/2022
<b>Parts BSO EURO SANTE Part P</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-10 552,37
<b>Total</b>	<b>-10 552,37</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-49 362,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>-49 362,86</b>

	30/12/2022
<b>Parts BSO EURO SANTE Part I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-42 282,73
<b>Total</b>	<b>-42 282,73</b>

	30/12/2022
<b>Parts BSO EURO SANTE Part P</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-7 080,13
<b>Total</b>	<b>-7 080,13</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>9 064 096,92</b>
<b>Parts BSO EURO SANTE Part I en EUR</b>	
Actif net	7 765 921,99
Nombre de titres	8 130
Valeur liquidative unitaire	955,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,20
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,20
<b>Parts BSO EURO SANTE Part P en EUR</b>	
Actif net	1 298 174,93
Nombre de titres	1 364
Valeur liquidative unitaire	951,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,73



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	2 000	235 800,00	2,60
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	6 000	225 120,00	2,49
EVOTEC OAI AG	EUR	12 500	190 750,00	2,10
FRESENIUS	EUR	7 500	196 875,00	2,17
MERCK KGA	EUR	2 500	452 250,00	4,99
MORPHOSYS AG	EUR	9 000	118 890,00	1,31
SARTORIUS PRIV.	EUR	450	166 230,00	1,83
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	5 000	233 650,00	2,58
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 819 565,00</b>	<b>20,07</b>
<b>BELGIQUE</b>				
GALAPAGOS GENOMICS	EUR	3 000	124 050,00	1,37
NYXOAH SA	EUR	2 000	10 280,00	0,11
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	6 000	441 360,00	4,87
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>575 690,00</b>	<b>6,35</b>
<b>DANEMARK</b>				
ALK-ABELLO A/S	DKK	6 500	83 956,97	0,93
DEMANT A/S	DKK	3 750	97 100,35	1,07
GENMAB	DKK	300	118 648,51	1,31
NOVO NORDISK AS	DKK	2 750	346 881,83	3,83
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>646 587,66</b>	<b>7,14</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ALMIRALL SA	EUR	15 000	135 600,00	1,50
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	15 000	161 550,00	1,78
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>297 150,00</b>	<b>3,28</b>
<b>FRANCE</b>				
BIOMERIEUX	EUR	4 000	391 680,00	4,32
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 500	423 000,00	4,67
EUROAPI SASU	EUR	11 500	159 275,00	1,76
GENSIGHT BIOLOGICS SA	EUR	35 000	117 670,00	1,29
GUERBET	EUR	7 500	127 200,00	1,41
INNATE PHARMA	EUR	55 000	180 950,00	2,00
IPSEN	EUR	2 000	201 000,00	2,22
MEDINCELL SA	EUR	15 000	92 700,00	1,03
OSE IMMUNOTHERAPEUTICS SA	EUR	10 000	66 750,00	0,73
SANOFI	EUR	4 500	404 280,00	4,46
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 200	363 000,00	4,00
VALNEVA SE	EUR	20 000	124 480,00	1,37
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 651 985,00</b>	<b>29,26</b>
<b>ITALIE</b>				
DIASORIN SPA	EUR	1 000	130 400,00	1,44
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	3 000	116 250,00	1,28
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>246 650,00</b>	<b>2,72</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ABIVAX SA	EUR	10 000	61 800,00	0,68

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	6 000	402 360,00	4,44
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>464 160,00</b>	<b>5,12</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ARGEN-X SE - W/I	EUR	750	261 225,00	2,88
QIAGEN N.V.	EUR	8 000	376 080,00	4,15
ROYAL PHILIPS	EUR	11 000	154 044,00	1,70
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>791 349,00</b>	<b>8,73</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZENECA PLC	GBP	2 250	284 525,03	3,14
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>284 525,03</b>	<b>3,14</b>
<b>SUEDE</b>				
XVIVO PERFUSION AB	SEK	4 500	74 070,74	0,81
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>74 070,74</b>	<b>0,81</b>
<b>SUISSE</b>				
NOVARTIS AG-REG	CHF	3 000	254 679,33	2,81
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	700	206 520,08	2,28
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>461 199,41</b>	<b>5,09</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 312 931,84</b>	<b>91,71</b>
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ESPAGNE</b>				
PHARMA MAR SA	EUR	2 250	144 675,00	1,60
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>144 675,00</b>	<b>1,60</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>144 675,00</b>	<b>1,60</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>8 457 606,84</b>	<b>93,31</b>
<b>Dettes</b>			<b>-9 138,23</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>615 628,31</b>	<b>6,79</b>
<b>Actif net</b>			<b>9 064 096,92</b>	<b>100,00</b>

Parts BSO EURO SANTE Part P	EUR	1 364	951,74
Parts BSO EURO SANTE Part I	EUR	8 130	955,21

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8,  
paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier  
alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Identifiant d'entité juridique :

BSO Euro Santé  
969500M8CNZD5FZITY23

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pour rappel, le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « SFDR ». Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental (aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. Le FCP ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Société de gestion s'assure que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental ou social en mettant en œuvre une politique d'exclusion par rapport aux émetteurs réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :

- Production de charbon ;
- Production de tabac ;
- Production d'armes controversées.

La Société de gestion suit également la notation ESG du FCP, sans qu'il soit fixé d'objectif.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31/12/2022, le score ESG du fonds est de 70,6. Le FCP a également respecté son filtre d'exclusion avec un contrôle quotidien.

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 31/12/2021, le score ESG du fonds n'était pas suivie. Le FCP a également respecté son filtre d'exclusion avec un contrôle quotidien au cours de l'exercice 2021.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissements durables.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable. Cette méthodologie utilise les données mises à disposition par Refinitiv sur les critères extra financiers (notes sur les piliers E, S et G et sur les controverses).

Elle définit dans un premier temps si l'émetteur contribue à un objectif social ou environnemental à partir du score délivré par notre fournisseur de donnée extra-financières sur le pilier E ou S. Si la note de la société dépasse un score de 70 / 100 sur l'un des deux piliers alors elle est qualifiée de leader sur le pilier E ou sur le pilier S.

Dans un second temps, la méthodologie permet de vérifier que la société ne cause pas de préjudice important sur les piliers E (Emissions, Utilisation des ressources, Innovation) S (Forces de travail, Droits humains, Communauté, Responsabilité produit) et G (Management, actionnaires et stratégie CSR) et a un score de controverse convenable. Le préjudice important est qualifié par une note inférieure à 20/100 sur les piliers E et S.

Par ailleurs, l'application des pratiques de bonne gouvernance est définie par une note supérieure à 50 / 100 sur le pilier G.

La mise en œuvre de cette méthodologie aboutit à une part de 44,4% d'investissements durables pour le fonds.

## Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le FCP ne prend pas en compte les PAI dans sa politique d'investissement. Ils ont néanmoins été calculés.

### .Entreprises

Indicateur	Fonds	Catégorie	Couverture	Actifs éligibles couverts
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>				
1.Émissions Scope 1 en Tonnes	20,80		81%	85%
1.Émissions Scope 2 en Tonnes	23,31		81%	85%
1.Émissions Scope 3 en Tonnes	152,57		83%	87%
1.Émissions Scope 1,2, et 3 en Tonnes	210,22		83%	87%
2.Empreinte Carbone Scope 1 et 2 Tonnes par EURm	7,41	6,67	83%	87%
2.Empreinte Carbone Scope 1,2 et 3 Tonnes par EURm	27,03	45,03	83%	87%
3.Intensité Scope 1 et 2 Tonnes par EURm	24,50	34,52	83%	87%
3.Intensité Scope 1,2 et 3 Tonnes par EURm	102,11	147,27	83%	87%
4.Combustibles fossiles portefeuille impliqué (%)	0,00	0,10	87%	91%
5.Consommation d'énergie non renouvelable (%)	70,59	69,11	53%	55%
5.Production d'énergie non renouvelable (%)	16,61		17%	18%
6.Conso. énergétique par secteur à impact élevé sur le climat (%)				
Agriculture, Forêt, Pêche			0%	0%
Mines, carrières			0%	0%
Industrie	0,07	0,09	64%	66%
Fourniture d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné			0%	0%
Fourniture d'eau, assainissement, gestion de déchets			0%	0%
Construction			0%	0%
Grossistes, détaillants, réparation de véhicules motorisés			0%	0%
Transports et stockage			0%	0%
Immobilier			0%	0%
15. Manque de politique de réduction des émissions (%)	54,76	57,46	87%	91%
<b>Biodiversité</b>				
7.Effets négatifs sur la biodiversité (%)	2,35	8,61	87%	91%
<b>Eau</b>				
8.Emissions dans l'eau Tonnes par EURm	0,03		23%	24%
<b>Déchets</b>				
9.Déchets dangereux Tonnes par EURm	0,34	0,56	56%	59%
<b>Social et salariés</b>				
10.Violation principes et directives UNGC/OCDE (%)	0,00	0,06	87%	91%
11.Absence de mécanismes de conformité UNGC/OCDE (%)	53,75		85%	89%
12.Ecart de rémunération H/F	3,39		5%	5%
13.Femme au conseil Administration (%)	37,62	31,56	96%	96%
14.Exposition armes controversées (%)	0,00		87%	91%
16.Taux d'accidents du travail	0,27		5%	5%

### .Etats

Indicateur	Fonds	Catégorie	Couverture	Actifs éligibles couverts
<b>Climat</b>				
1.Intensité Carbone		0,19	0%	
<b>Social</b>				
2.Violations sociales			0%	

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?  
Description détaillée :

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables. Les données disponibles via nos différents fournisseurs ne nous permettent pas d'évaluer la conformité des investissements à ces principes.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Cependant, notre méthodologie permet de vérifier que la société ne cause pas de préjudice important sur les piliers E (Emissions, Utilisation des ressources, Innovation) S (Forces de travail, Droits humains, Communauté, Responsabilité produit) et G (Management, actionnaires et stratégie CSR) et a un score de controverse convenable (>20). Le préjudice important est qualifié par une note inférieure à 20/100 sur les piliers E, S et G.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

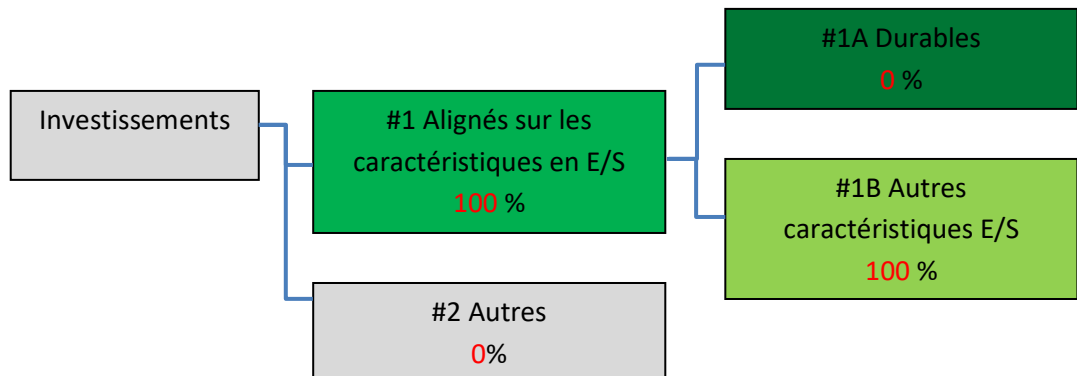
Investissements les plus important	% actifs	Pays	Secteur
MERCK KGAA	5,00%	DE	Consommation non-cyclique
UCB	4,86%	BE	Consommation non-cyclique
ESSILORLUXOTTICA	4,66%	FR	Consommation non-cyclique
SANOFI	4,45%	FR	Consommation non-cyclique
EUROFINS SCIENTIF.	4,43%	LU	Consommation non-cyclique

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période, à savoir :



## Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

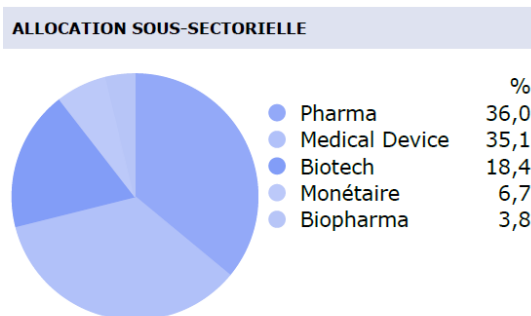
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économique des investissements sont les suivants :



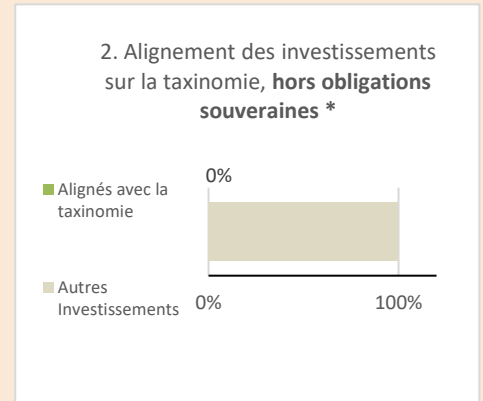
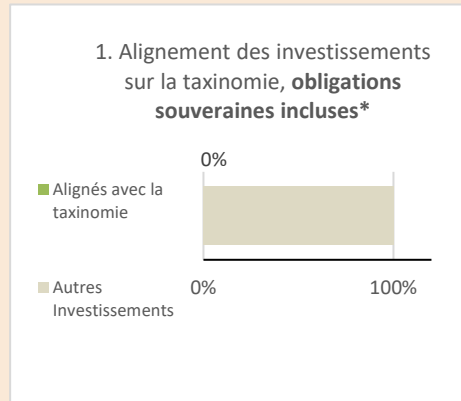


## Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple,
- **Des dépenses d'exploitation (Ope)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations sur la part d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes n'est pas disponible.

### Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE n'est pas disponible pour les périodes de référence précédentes.



## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable en utilisant les données mises à disposition par Refinitiv sur les critères extra financiers (notes sur les piliers E, S et G et sur les controverses). Cette méthodologie permet d'identifier une part de 38% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable en utilisant les données mises à disposition par Refinitiv sur les critères extra financiers (notes sur les piliers E, S et G et sur les controverses). Cette méthodologie permet d'identifier une part de 44,4% d'investissements durables sur le plan social.





## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Il n'y a pas d'investissements inclus dans la catégorie « Autres ».

## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles pre trade et des contrôles post trade sont mis en œuvre pour s'assurer du respect des filtres d'exclusion.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le fonds a une performance de - 4,48 % depuis sa création, tandis que son indice de référence (DJ Euro Stoxx 600 Health Care) a une performance de - 3,01 % sur cette même période.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit n'a pas d'indice de marché large.